



---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2020-2021**, tenue le jeudi 29 avril 2021, à 9 h 30, en visioconférence.

---

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption des procès-verbaux
    - 3.1 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020 tenue le jeudi 28 mai 2020
    - 3.2 Réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020 tenue le jeudi 11 juin 2020
  4. Rapport du Comité exécutif
  5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
    - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
    - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
    - 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
  6. Élections aux instances de l'UQAM
    - 6.1 Commission des études (2 postes)
    - 6.2 Sous-commission des ressources (2 postes)
  7. États financiers et prévisions budgétaires
    - 7.1 États financiers 2020-2021
    - 7.2 Prévisions budgétaires 2021-2022
    - 7.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2021-2022
  8. Modifications aux « Statuts et règlements du SPUQ »
  9. Élections aux instances du SPUQ
    - 9.1 Comité exécutif
    - 9.2 Conseil exécutif
  10. Informations
  11. Évaluations statutaires
  12. Motions de remerciements
- 

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président du Syndicat, Michel Lacroix, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Louis Gaudreau, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Jean-François Hamel, l'ordre du jour est adopté.

#### 3. Adoption de procès-verbaux

##### 3.1 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2019-2020 tenue le 28 mai 2020

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Olga Navarro-Flores, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020, tenue le jeudi 28 mai 2020, est adopté sans modification.

### 3.2 Réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020 tenue le 11 juin 2020

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Valérie Angenot, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020, tenue le jeudi 11 juin 2020, est adopté sans modification.

## 4. Rapport du Comité exécutif

La parole est donnée au président, Michel Lacroix, qui lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2020-2021 (voir annexe 1).

### **21AG494 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2020-2021**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance par Michel Lacroix, président, Henriette Bilodeau, 1<sup>re</sup> vice-présidente, Geneviève Hervieux, 2<sup>e</sup> vice-présidente et de Louis Gaudreau, 3<sup>e</sup> vice-président;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

### 5.1 Rapport d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources

Fabrice Larribe, représentant des professeur.e.s de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources, résume les travaux de la Sous-commission des ressources.

Il mentionne que la Sous-commission des ressources (SCR) a tenu sept réunions régulières au cours de l'année 2020-2021 en plus de réunions de travail, nécessaires à l'administration de certains dossiers. On apprend que 79 demandes de dégrèvements pour la recherche (clause 10.25) ont été déposées au concours de l'année 2020 alors que seulement trente dégrèvements étaient disponibles.

La SCR a approuvé la répartition des enveloppes de charges de cours présentée par le GTMEC (Groupe de travail sur le modèle des enveloppes de charges), celui-ci est composé des vice-doyen.ne.s aux études et de la rectrice. Il mentionne que les prévisions du nombre de charges étant à la baisse, des ajustements ont dû être effectués et à la fin de l'année, 4686 charges ont été réparties entre les facultés pour atteindre une moyenne cible de 41 étudiant.es par groupe-cours.

Pendant l'été 2020, des professeur.e.s membres de la SCR ont évalué les demandes de postes des départements, et, en septembre, la SCR a approuvé le projet de répartition partielle des postes pour l'année 2021-2022. Seulement 22 postes étaient disponibles alors que 47 demandes de postes ont été déposées par 27 directions de département. Fabrice Larribe souligne que 12 directions de département n'ont pas formulé de demande.

---

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2020-2021**, tenue le jeudi 29 avril 2021, en visioconférence.

## 5.2 Rapport d'un représentant professoral à la Commission des études

Benjamin Deruelle, du Département d'histoire, fait le rapport des activités de la Commission des études pour l'année 2020-2021 qui se sont déroulées par visioconférence. Les discussions à distance et la situation sanitaire ont complexifié les discussions d'une part, et ont fait naître d'importantes tensions entre les commissaires professeur.e.s, chargé.e.s de cours, étudiant.e.s et la direction, d'autre part. Il rapporte une situation ayant fait monter les tensions, soit la version modifiée d'une résolution sur les modalités d'enseignement de la rentrée de l'automne 2021, changeant le sens de ce qui avait été adopté par tous les membres de la CÉ, présentée aux membres du Conseil d'administration. Les commissaires de la CÉ ont considéré cette manière de procéder comme un manque patent de discussions et de reconnaissance de l'importance de la consultation avec les corps représentatifs de l'université dans le processus d'élaboration des résolutions présentées à la CÉ et aussi comme un manque de considération pour les décisions votées. À la suite de leurs nombreuses demandes, les commissaires ont été reçus par la rectrice, le vice-recteur à la Recherche, à la Création et à la Riffusion et le vice-recteur à la Vie académique, pour dénoncer l'attitude irrespectueuse des décisions de la CÉ par la direction, de même que le manque de consultation auprès de la communauté. Benjamin Deruelle rapporte que la discussion semble avoir donné lieu à une volonté de rétablir un mode de fonctionnement en cohérence avec la culture institutionnelle sur les dossiers sensibles qui arriveront l'année prochaine.

Il mentionne que les travaux de la CÉ ont porté principalement sur la gestion de la pandémie : discussions, définitions des modalités d'enseignement et d'évaluation; sur les questions de la souplesse nécessaire à l'accompagnement des étudiant.e.s qui ont également été touché.e.s par la crise sanitaire, notamment les nouveaux, nouvelles étudiant.e.s. Il souligne que les professeur.e.s commissaires à la CÉ ont défendu une approche qui respecte l'autonomie du corps professoral dans le respect des obligations à l'égard de l'université et des étudiant.e.s. Cependant, il déplore l'absence d'une reconnaissance officielle du travail supplémentaire qu'a représenté et que représente l'enseignement à distance.

Benjamin Deruelle aborde par la suite les dossiers concernant la recherche, plus spécifiquement la gestion des dossiers de validation, d'attribution ou de reconduction de chaires de recherche, de direction de laboratoire, ou encore de prolongement ou complément de budget accordé par des organismes subventionnaires. Les travaux de la CÉ portent également l'enseignement, et une grande partie des dossiers traités concerne des créations ou modifications de programmes. Les commissaires professeur.e.s ont constaté la charge de travail que représente l'élaboration de ces dossiers pour ceux qui acceptent de conduire ces réformes, ces modifications ou créations de programmes. À cet égard, ils ont réclamé l'allégement des procédures administratives, mais aussi leur rationalisation et leur harmonisation puisqu'il apparaît que les pratiques sont à géométrie variable selon la faculté, les départements. Une réforme en profondeur est donc nécessaire pour soulager les collègues qui acceptent, parfois sans contrepartie, de porter ces lourds dossiers administratifs.

Dans l'étude de ces dossiers, une des préoccupations des commissaires professeur.e.s. a été de maintenir le lien entre les collègues et entre les programmes afin d'éviter un repli disciplinaire – qui pourtant est légitime dans le contexte actuel de réduction des enveloppes de charges –, qui est parfois drastique pour nombre de département. Mais il leur semble nécessaire tout à la fois de protéger les enseignements spécialisés, qui pour certains d'entre eux ne se donnent plus qu'à l'université, et d'adopter, dans nos créations et dans nos réformes de programmes, une vision globale de l'UQAM. Il nous semble que l'heure est à la mutualisation des forces et au front commun face à la diminution des effectifs dans certaines disciplines.

Benjamin Deruelle poursuit en annonçant les dossiers sensibles à venir en 2021-2022: le Plan stratégique de l'UQAM, tel qu'il leur a été présenté, ressemble davantage à un plan de communication qu'à un ensemble de lignes directrices claires visant à orienter l'enseignement et la recherche pour les quatre années à venir; la réforme du Service de soutien académique, devenu le Service de soutien et de développement académique, dont ils espèrent qu'il devienne une instance de soutien en mesure d'apporter des solutions plutôt qu'une instance d'orientation ou de contrôle de nos réformes. Une des réformes qui doit arriver est celle de l'allégement des procédures face à la propension des services administratifs, essentiels à notre travail, mais qui tendent à nous imposer leur manière de faire, leur calendrier et leur chronologie, sans considération pour les pratiques et les rythmes de l'enseignement de la recherche.

Pour conclure, le commissaire invite les membres à ne pas hésiter à contacter les commissaires professoraux de la CÉ, à titre individuel ou à titre de direction de programmes ou de départements, pour toutes les questions qui se présentent, et notamment lors des modifications ou créations de programmes ou en cas de difficulté avec les services administratifs dont c'est le rôle de se mettre au service des deux missions de l'université : enseignement et recherche. (Il rappelle le nom des commissaires.)

### 5.3 Rapport d'une représentante du corps professoral au Conseil d'administration

La professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques, fait état de la contribution des représentant.e.s des professeur.e.s et des maîtres de langue au Conseil d'administration (CA).

Elle débute son rapport en remerciant Louis-Claude Paquin pour son accompagnement facilitant l'appropriation du rôle des professeur.e.s membres du CA et elle rappelle la composition de cette instance et sur les 16 sièges votants, 3 sont dédiés aux professeur.e.s. Bien qu'ils, qu'elles soient en minorité, la présence de professeur.e.s au CA permet de mettre en lumière les aspects académiques des dossiers financiers.

Elle mentionne que l'arrivée d'un nouveau président a permis d'améliorer le climat de travail au sein de cette instance. On apprend la création d'un sous-comité de la gouvernance et les professeur.e.s membres du CA réclament une gouvernance plus transparente.

Lucie Lamarche confirme que des décisions prises par la CÉ n'ont pas été transmises intégralement au CA, ce qui a donné lieu à des tensions. Elle résume les moments difficiles ainsi : la haute direction de l'UQAM a tendance à substituer sa vision des choses et donc à la présenter au CA en escamotant, en présentant en annexe, voire en omettant de présenter ce que sont les postures, positions ou résolutions de la Commission des études. Les professeur.e.s ont exprimé leur malaise quant au traitement de ces dossiers par la direction; en revanche, celle-ci a rappelé que les membres du CA ont un devoir de loyauté.

Lucie Lamarche termine le bilan en rapportant deux stratégies adoptées par les professeur.e.s membres du CA. La première concerne leur demande pour que le CA accorde une plus grande place aux discussions de fond, ou thématiques, dans le traitement des dossiers. La deuxième consiste en l'ouverture de canaux de communication en marge du CA avec l'un ou l'autre des vice-rectorats, selon le sujet. Elle confirme les propos de Michel Lacroix quant à une tendance lourde à la gestion verticale (dossiers confidentiels ou traités à huis clos) et la nécessité de renverser cette tendance. On apprend qu'il y a au sein de certains vice-rectorats une assez bonne volonté de répondre aux demandes d'information, de précision, d'explication par la porte de côté plutôt que principale, ce qui n'est peut-être pas mauvais dans les circonstances.

**21AG495 RAPPORTS DE LA REPRÉSENTANTE, DES REPRÉSENTANTS DU CORPS PROFESSORAL AUX INSTANCES DE L'UQAM**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du professeur Fabrice Larribe, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport du professeur Benjamin Deruelle, représentant du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport de la professeure Lucie Lamarche, représentante du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Fabrice Larribe, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

le rapport du professeur Benjamin Deruelle, représentant du corps professoral à la Commission des études;

le rapport de la professeure Lucie Lamarche, représentante du corps professoral au Conseil d'administration;

ADRESSE ses remerciements et ses félicitations à toutes les représentantes et tous les représentants professoraux qui siègent aux instances de l'UQAM pour l'excellent travail accompli au cours de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élections aux instances de l'UQAM

6.1 Commission des études (2 postes)

6.2 Sous-commission des ressources (2 postes)

*Présentation de la procédure*

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection du membre professoral aux instances de l'UQAM pour le poste où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par l'Université et le SPUQ. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

*Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections*

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Henriette Bilodeau, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'élections. Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Geneviève Hervieux, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

*Présentation de la liste officielle des candidatures reçues*

La présidente d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la

secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs provenant de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Commission des études de l'UQAM :

Faculté des sciences

- Christophe Hohlweg, professeur  
Département de mathématiques

Faculté des sciences de l'éducation

- Véronique Fortier, professeure  
Département de didactique des langues

Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs provenant de la Faculté de communication et de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté de communication

- Anouk Bélanger  
Département de communication sociale et publique

Faculté des sciences humaines

- Elizabeth Smith, professeure  
Département de linguistique

#### Établissement de la liste des professeures, professeurs habilités à voter

La secrétaire d'élections transmet les instructions permettant de dresser une liste finale des professeur.e.s de la Faculté de communication et de la Faculté des sciences humaines, pour les élections à la Sous-commission des ressources, et de toutes les professeures, tous les professeurs, pour les élections à la Commission des études, permettant aux scrutateurs, scrutatrices de préparer les bulletins de vote électroniques. Elle mentionne que le vote par scrutin secret sera effectué à l'aide de la plateforme *Balotilo* qui permet d'assurer l'anonymat des personnes votantes.

#### Présentation du candidat et des candidates et élections

La présidente d'élections invite le candidat et les candidates à présenter les raisons qui les ont amené.e.s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes. Par la suite, elle demande aux professeures, professeurs de consulter leur boîte courriel pour procéder au vote.

#### Proclamation des résultats

Les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

#### **COMMISSION DES ÉTUDES**

Faculté des sciences

Christophe Hohlweg :	Votes pour :	106
	Votes contre :	3
	Votes annulés :	13

Christophe Hohlweg est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation

Véronique Fortier :	Votes pour :	109
	Vote contre :	1

Votes annulés : 12

Véronique Fortier est déclarée élue.

#### **SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES**

Faculté de communication

Anouk Bélanger :	Votes pour :	8
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Anouk Bélanger est déclarée élue.

Faculté des sciences humaines

Elizabeth Smith :	Votes pour :	25
	Vote contre :	0
	Votes annulés :	2

Elizabeth Smith est déclarée élue.

#### Mandat

Le directeur du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annoncer que les membres élu.e.s représentant les professeures, professeurs à la Commission des études seront nommé.e.s par le Conseil d'administration le 17 juin 2021 pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2024.

Les membres élues représentant les professeures, professeurs de la Faculté de communication et de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources seront nommées par la Commission des études le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2024.

L'élection des membres du Comité exécutif du SPUQ et des représentant.e.s de faculté au Conseil exécutif du SPUQ étant prévu au point 9 de l'ordre du jour, la présidente d'assemblée annonce la suspension de l'assemblée d'élections.

#### 7. États financiers et prévisions budgétaires

##### 7.1 États financiers 2020-2021

Le trésorier, Daniel Chapdelaine, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2020-2021 se trouve dans le dossier.

#### **21AG496 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par Deloitte, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2 Prévisions budgétaires 2021-2022

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2020-2021 et du budget réalisé en 2020-2021.

### **21AG497 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2021-2022 préparé par le trésorier, Daniel Chapdelaine;

ATTENDU les explications fournies en séance;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2021-2022, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2021-2022

### **21AG498 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022**

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE Deloitte, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Modifications aux « Statuts et règlements du SPUQ »

Le président explique que le projet se situe dans le fil direct des bilans de l'année précédente et, plus largement, des constats établis au terme du mandat de plusieurs membres de l'exécutif, soit qu'il y a de plus en plus de dossiers nécessitant un accompagnement individuel de collègues dont sont responsables les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidences. Le travail est considérable. Il appert que la situation est la même dans d'autres syndicats de professeur.e.s universitaires; par conséquent, on estime que la situation perdurera. Le Comité exécutif souhaite s'adjoindre une personne de plus pour venir prêter main forte. Il propose donc la création d'une 4<sup>e</sup> vice-présidence, dont les fonctions seraient principalement tournées vers les relations de travail.

### **Modification des *Statuts et règlements du SPUQ***

La secrétaire générale présente le tableau des modifications des statuts et règlements du SPUQ.

Version actuelle	Version modifiée
Chapitre I – Généralités	Chapitre I – Généralités



<p>Article 5 – Structures</p> <p>d) Le Comité exécutif se compose de <del>six (6)</del> membres : une (1) présidente ou un président, <del>trois (3)</del> vice-présidentes ou vice-présidents, une ou un (1) secrétaire, une (1) trésorière ou un trésorier.</p>	<p>Article 5 – Structures</p> <p>d) Le Comité exécutif se compose de <b>sept (7)</b> membres : une (1) présidente ou un président, <b>quatre (4)</b> vice-présidentes ou vice-présidents, une (1) secrétaire générale ou un secrétaire général, une (1) trésorière ou un trésorier.</p>
<p>Chapitre IV – Comité exécutif</p> <p>Article 17 – Responsabilités des membres du Comité exécutif</p> <p>s/o</p> <p>5. La secrétaire générale, le secrétaire général</p> <p>6. La trésorière, le trésorier :</p>	<p>Chapitre IV – Comité exécutif</p> <p>Article 17 – Responsabilités des membres du Comité exécutif</p> <p><b>5. La quatrième vice-présidente, le quatrième vice-président :</b></p> <p><b>a) soutient la première vice-présidente, le premier vice-président dans ses fonctions.</b></p> <p>6. La secrétaire générale, le secrétaire général:</p> <p>Aucun changement</p> <p>7. La trésorière, le trésorier :</p> <p>Aucun changement</p>

## 21AG499 MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'augmentation des demandes adressées par le corps professoral aux membres du Comité exécutif;

ATTENDU le projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ;

IL EST RÉSOLU QUE LE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOpte la modification aux statuts et règlements du SPUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

L'assemblée d'élections est réouverte.

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élection. Elle rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur faculté respective. Les mandats sont de trois ans.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. La présidente d'élections demande si des personnes veulent poser leur candidature. Le professeur Martin Gallié se propose pour la quatrième présidence. La présidente met fin à la période de mise en candidature et fait la lecture de la liste officielle des candidatures.

#### **Au Comité exécutif**

Présidence	Geneviève Hervieux, professeure Département d'organisation et ressources humaines
1 <sup>re</sup> vice-présidence	Henriette Bilodeau, professeure Département d'organisation et ressources humaines
2 <sup>e</sup> vice-présidence	Frédéric Fournier, professeur Département didactique
4 <sup>e</sup> vice-présidence	Martin Gallié, professeur Département des sciences juridiques

#### **Au Conseil exécutif :**

Faculté de communication	Emily Rosales, maître de langue École de langues
Faculté de science politique et de droit	Bruce Broomhall, professeur Département des sciences juridiques
Faculté des sciences de l'éducation	Jean Horvais, professeur Département d'éducation et formation spécialisées

La secrétaire d'élections explique la procédure d'éligibilité des personnes votantes et invite les membres à surveiller leur boîte de courriels où arriveront les bulletins de vote.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

#### **Au Comité exécutif**

À la présidence

Geneviève Hervieux :	Votes pour :	110
	Votes contre :	3
	Votes annulés :	3

Geneviève Hervieux est déclarée élue.

À la 1<sup>re</sup> vice-présidence

Henriette Bilodeau :	Votes pour :	111
	Votes contre :	2
	Votes annulés :	3

Henriette Bilodeau est déclarée élue.

À la 2<sup>e</sup> vice-présidence

Frédéric Fournier :	Votes pour :	107
	Votes contre :	3
	Votes annulés :	6

Frédéric Fournier est déclaré élu.

À la 4<sup>e</sup> vice-présidence

Martin Gallié :	Votes pour :	104
	Votes contre :	4
	Votes annulés :	8

Martin Gallié est déclaré élu.

### **Au Conseil exécutif**

Faculté de communication

Emily Rosales :	Votes pour :	11
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Emily Rosales est déclarée élue.

Faculté de science politique et de droit

Bruce Broomhall :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Bruce Broomhall est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation

Jean Horvais :	Votes pour :	13
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Jean Horvais est déclaré élu.

## 10. Informations

La parole est donnée à la professeure Lyliane Rachedi de l'École de travail social pour parler du Comité de lutte contre le racisme. Créé depuis l'automne, le comité est formé de professeur.e.s de plusieurs départements et a tenu 6 rencontres au cours de l'année. Les membres du comité ont identifié trois chantiers de travail : 1) brosseur un portrait des besoins et des enjeux de l'antiracisme à l'UQAM à l'aide d'un sondage qui sera envoyé prochainement aux membres du SPUQ ; 2) consulter de groupes autour de ces enjeux et 3) accorder un soutien continu aux représentant.e.s du SPUQ au Comité de révision de la Politique n° 28 « Politique sur les relations interethniques ».

Gina Thésée, professeure du Département de didactique et représentante du SPUQ au Comité de révision de la Politique n° 28, invite les membres à entreprendre ce dialogue difficile et nécessaire sur le racisme systémique et à prendre les mesures pour le contrer. Elle salue le 3<sup>e</sup> vice-président du SPUQ qui parraine ce comité du SPUQ de lutte contre le racisme et le remercie pour la façon dont il aborde avec eux cette lutte.

Autres points d'information

### *Covid*

Le président considère prématuré de se positionner sur la possibilité d'un retour à l'enseignement en présentiel à l'automne, mais invite les membres à consulter les décisions de la CE et du CA, car elles sont toujours en vigueur. Il rappelle la

lettre adressée à la direction et co-signée par les syndicats et les associations étudiantes affirmant le refus de se faire imposer l'enseignement en comodal.

#### *Budget*

Le président informe les membres de l'existence d'un montant d'argent supplémentaire du gouvernement versé récemment aux universités. Donc, il ne saurait y avoir de grandes consultations sur d'hypothétiques coupes budgétaires à effectuer dans les unités. Il faut que l'administration intègre ce montant au budget de l'année pour qu'on puisse penser à en discuter.

#### *Université Laurentienne*

Une discussion s'amorce à propos de la Loi sur les créanciers (LAC), qu'a utilisée l'Université Laurentienne pour s'entendre avec ses créanciers, ce qui a mené à la mise à pied d'une centaine de collègues. On apprend que cette loi peut être utilisée par toute personne morale à travers le Canada, que ce soient des institutions publiques ou privées. Toutefois, la LAC ne suspend pas les conventions collectives. À l'Université Laurentienne, les mises à pied ont été possibles parce que leur convention collective prévoit qu'en cas de difficultés financières, il est possible de mettre à pied des professeur.e.s. C'est donc vers les clauses de sécurité d'emploi des conventions collectives qu'il faut se tourner pour se prémunir de telles conséquences. À cet égard, la convention collective du SPUQ dispose d'une clause qui protège les professeur.e.s permanent.e.s, mais pour les professeur.e.s non permanent.e.s, le seul moment crucial se situe au moment de l'acquisition de leur permanence. Le président se veut rassurant et informe les membres au sujet d'une démarche en cours pour que la LAC ne s'applique pas aux institutions comme les universités.

### 11. Évaluations statutaires

Le président rappelle la demande formulée par le SPUQ, il y a un an, de reporter les évaluations statutaires parce que les circonstances ne se prêtaient pas à cette opération. Un an plus tard, le contexte n'est toujours pas favorable, et même, l'est moins, puisqu'il y a l'équivalent d'un an d'activités placées sous le seuil de la pandémie, l'enseignement, les services à la collectivité, la recherche effectuée (ou non effectuée) depuis mars 2020. Une résolution pour surseoir à l'obligation de procéder à l'évaluation statutaire le temps de la pandémie est nécessaire, car l'administration propose des solutions qui transforment la règle plutôt que de l'alléger.

On procède à la lecture du projet de résolution.

### **21AG500 ÉVALUATIONS STATUTAIRES DE L'AUTOMNE 2021**

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU les perturbations majeures occasionnées par la pandémie dans l'accomplissement des fonctions de la tâche professorale (enseignement, recherche et création, et services à la collectivité);
- ATTENDU que ces perturbations ont entraîné un surcroît considérable de travail, sans reconnaissance de cette surcharge ni ajustement des conditions de travail, de la part de la direction de l'UQAM;
- ATTENDU que la situation actuelle ne garantit aucunement un retour à la normale avant la session d'automne 2021;
- ATTENDU que la préparation et l'examen des dossiers d'évaluation statutaire mobilisent de nombreuses heures de travail;
- ATTENDU que la proposition de la direction de l'UQAM de faire passer de cinq à six ans la période évaluée ne fait qu'amplifier la lourdeur de l'exercice d'évaluations statutaires;

ATTENDU que l'opération de l'évaluation statutaire de l'automne 2020 a été reportée du fait du contexte de la pandémie;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au vice-recteur au Développement humain et organisationnel de surseoir à l'obligation de procéder aux évaluations statutaires pour toute la durée de l'actuelle pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12. Motions de remerciements

La parole est donnée à la secrétaire générale du SPUQ, Catherine Gosselin. Elle mentionne que plusieurs membres du Comité exécutif et des personnes œuvrant près de lui le quitteront de manière temporaire ou permanente et il convient de leur témoigner notre affection et nos remerciements.

La secrétaire informe les membres que Yamile Peguerro Bello qui s'occupait avec chaleur et diligence des professeur.e.s et maîtres de langue s'attablant au Salon des profs, ne reprendra pas son poste à sa réouverture, puisqu'elle a obtenu un emploi au Service des bibliothèques. Elle la félicite et la remercie pour près de 10 années pour l'organisation et le service des repas au Salon ou lors des réunions et événements du SPUQ.

### **21AG501 REMERCIEMENTS À YAMILE PEGUERO BELLO**

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Geneviève Hervieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE Yamile Peguerro Bello pour l'atmosphère conviviale et chaleureuse qu'elle a su créer au Salon des profs de même que pour la qualité du travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale informe l'Assemblée du départ à la retraite du conseiller juridique de la FP-CSN, Alain Brouillard qui a joint le SPUQ et ses instances en juin 2005. Il accompagne les collègues et officiers du syndicat dans la défense de nos conditions de travail depuis 16 ans. Il a ainsi éclairé les différentes instances syndicales, dont au premier chef les comités de négociation pour les professeur.e.s et les maîtres de langue, mais aussi, il a participé aux actions menées par le Comité exécutif. Sa présence a été constante et active tout au long du processus de grève de 2009, ce qui, en l'occurrence, signifiait jours et nuits, pour ne donner qu'un seul exemple probant.

### **21AG502 REMERCIEMENTS POUR ALAIN BROUILLARD, CONSEILLER JURIDIQUE FP-CSN**

ATTENDU la participation constante d'Alain Brouillard aux instances syndicales du SPUQ et plus particulièrement à tous ses comités de négociation;

ATTENDU l'importance significative de son apport ;

ATTENDU les liens de connivence et d'amitié établis depuis plusieurs années entre le SPUQ, la FP-CSN et Alain, grâce, entre autres à ce dernier;

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Geneviève Hervieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

REMERCIE chaleureusement Alain Brouillard pour toutes ses années passées auprès d'elle à la défendre et à la soutenir et lui souhaite le meilleur pour la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Gosselin souligne la fin de mandat du président Michel Lacroix. Elle mentionne qu'il a tenu la barre haut la main, malgré la pandémie, ne cédant sur aucune des tâches à accomplir, dont les liens avec l'inter-inter ou avec la CSN, la FQPPU, les rencontres avec les commissaires, les nouveaux profs, les directions de programmes et de départements, reprise régulière du *SPUQ-Info*. Elle le remercie pour son amitié et son travail.

**21AG503 REMERCIEMENTS POUR MICHEL LACROIX, PRÉSIDENT SORTANT DU SPUQ**

ATTENDU les mandats effectués par Michel Lacroix au Comité exécutif du SPUQ : un an à titre de 3<sup>e</sup> vice-président et trois ans comme président;

ATTENDU le dévouement sans relâche dont il a fait preuve;

ATTENDU la situation particulièrement exceptionnelle de ce mandat;

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Geneviève Hervieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Michel Lacroix pour l'intensité et la qualité de son implication de président du SPUQ auprès des professeur.e.s et maîtres de langue ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale lit un hommage préparé par Francis Dupuis-Déri qui souligne le passage au SPUQ et la contribution syndicale de Michèle Nevert (voir annexe 2).

**21AG504 REMERCIEMENTS POUR MICHÈLE NEVERT**

ATTENDU le mandat de Michèle Nevert à titre de présidente du SPUQ de 2007 à 2018 et de conseillère du SPUQ pendant trois ans;

ATTENDU la contribution remarquable à la solidification des liens entre les groupes qui forment la communauté;

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Geneviève Hervieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

REMERCIE chaleureusement la professeure Michèle Nevert pour son dévouement véritable envers la communauté et lui adresse ses meilleurs vœux de succès dans ses projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La parole est donnée à Marie-Cécile Guillot, de l'École de langues, pour souligner le départ à la retraite de Michel Leclerc, assistant administratif du syndicat depuis trente-cinq ans (voir annexe 3).

**21AG505 REMERCIEMENTS POUR MICHEL LECLERC, ASSISTANT ADMINISTRATIF DU SPUQ DE 1998 À 2021**

ATTENDU les nombreuses années de travail dévoué au SPUQ, l'engagement soutenu dans les causes syndicales,

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Geneviève Hervieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Michel Leclerc pour toutes ses années de dévouement, de loyauté, d'accompagnement des différents Comités exécutif du SPUQ et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée à 13 h 55

Le président,

La secrétaire générale,

---

Michel Lacroix

---

Catherine Gosselin

*Liste des documents présentés (Assemblée générale du SPUQ, jeudi 29 avril 2021)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020, tenue le 28 mai 2020
3. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2019-2020, tenue le 11 juin 2020
4. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2020-2021 »
5. SPUQ, projet de résolution : « Rapport de la représentante, des représentants du corps professoral à la Sous-commission des ressources »
6. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études »
7. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante d'un représentant professoral au Conseil d'administration »
8. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2021)
9. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
10. SPUQ, Dons et appuis 2020-2021
11. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des vérificateurs »
12. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
13. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2021-2022 »
14. SPUQ, projet de résolution : « Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2021-2022 »
15. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
16. SPUQ, projet de résolution : « Évaluations statutaires de l'automne 2021 »



**Annexe 1– RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
Par Michel Lacroix, président**

La tradition, ancrée dans nos statuts, est d'effectuer un bilan annuel des activités du Comité exécutif, mais je souhaite infléchir légèrement cette pratique pour transformer ce bilan annuel en bilan de mes trois années à la présidence.

Le premier dossier majeur fut celui des négociations pour le renouvellement de la convention collective, laquelle était échue au premier jour de mon mandat, le 1<sup>er</sup> juin 2018. Vous vous souviendrez peut-être d'une négociation rapide au cours de l'été menant à une approbation de l'entente de principe par un seuil de 97 % au mois d'octobre. Mais il faut aussi se souvenir que ces négociations poursuivaient les négociations antérieures et leurs 64 rencontres improductives. Cette nouvelle convention nous a permis d'obtenir des gains appréciables et nous a octroyé 4 années de « paix industrielle », pour employer une expression syndicale. Mais dans un an, en juin 2022 plus précisément, notre convention sera échue et il faudra recommencer nos négociations.

Du fait des trois dernières années, nous avons quelques petites idées, à l'exécutif, quant aux problèmes qui affectent le plus souvent ou le plus vivement les membres du SPUQ, et qu'il faudrait aborder dans ces négociations à venir. Dans certains cas, il s'agit presque d'évidence, dans la mesure où ils ont constitué des sujets récurrents des réunions syndicales des dernières années, ainsi pour l'objectif d'introduire des balises claires au sujet de la formation à distance et du comodal, celui d'améliorer les clauses touchant à la qualité de vie au travail (retour progressif au travail, conciliation vie personnelle, vie professionnelle, etc.), ou encore celui de mieux reconnaître la diversité des formes de carrière. Mais ce sera au Comité de négo puis au Conseil syndical que reviendra la tâche de formuler nos demandes. Ce ne sont pour l'instant que des idées de demandes.

À propos de ces négos à venir, je vais me permettre un appel à tous. Si les négociations de 2018 furent rapides et relativement harmonieuses, depuis, surtout depuis un an, les relations de travail sont devenues plus difficiles, plus tendues. La moindre demande de la part du SPUQ est accueillie avec méfiance et les considérations d'ordre académique ou de simple humanité sont nettement secondaires par rapport aux aspects monétaires. Il se pourrait donc fort bien que les prochaines négociations soient difficiles. Nous espérons que cela ne sera pas le cas, mais nous devons être francs avec vous.

À l'heure actuelle, personne n'a vraiment la tête à ces futures négociations et on vous comprend. D'abord, sortir de cette damnée pandémie. Nous en reparlerons donc à la prochaine session, tranquillement, en laissant tout le monde souffler d'ici là. Mais sachez que nous y pensons, que nous nous préparons. Pour recourir à une expression populaire : nous ne dormons pas sur la switch.

Je tiens à aborder frontalement une contradiction délicate entre notre situation actuelle et les négociations à venir. Nous avons en effet un obstacle potentiel, qu'il faut nommer, celui de la division au sein des départements et facultés. De mémoire syndicale, il n'y a jamais eu autant de conflits et de conflits aussi graves dans autant de départements à l'UQAM. On peut se consoler en sachant que cette situation est partagée par la plupart des autres syndicats de professeur.e.s d'université au Québec; on peut se dire aussi que cela est en partie conjoncturel, lié à la pandémie. Cependant, comment ne pas voir les liens entre cette intensification des conflits et les constats inquiétants de l'enquête de nos collègues Soares, Denis, Bilodeau et Hervieux sur la qualité de vie au travail. Souvenons-nous, en 2018, avant la pandémie, nous avions 47,7 % de détresse psychologique élevée. De même, on sait que le coût des congés de maladie d'ordre psychologique et de celui des antidépresseurs et anxiolytiques suscitent une hausse constante et marquée du coût global de nos assurances. Enfin, bien

que cela soit multifactoriel, les analyses laissent entrevoir que l'accentuation constante de la compétition, entre universités, facultés, départements et chercheur.e.s contribue à la dégradation du climat de travail. Le paradoxe est le suivant : pour combattre les problèmes de qualité de vie au travail, un de nos obstacles sera la détérioration de la qualité de vie au travail. L'intensification des conflits locaux pourrait en effet nuire à l'établissement d'un front commun et à notre mobilisation.

Voilà donc pour deux dossiers majeurs, qui nous ont occupés légèrement (les négos) ou très fortement (la qualité de vie au travail), au cours des trois dernières années, et qui vont certainement nous occuper dans les deux ou trois prochaines années.

Toujours en 2018, en plus des négos, nous avons dû aborder un autre important dossier, celui de la Politique n° 16, désormais nommée Politique visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel. Vous vous rappellerez peut-être que nous avons adopté en assemblée extraordinaire quatre résolutions à ce sujet, dont deux à l'unanimité. Il y eut ensuite près de 18 mois de réécriture supplémentaire du projet de politique, mais, ultimement, notre Assemblée générale puis l'adoption de la politique par l'UQAM ont mis un terme à des années de divisions et de durs débats. Depuis, bien que tout ne soit pas parfait, que ce soit dans la Politique n° 16 ou dans la loi adoptée par le gouvernement du Québec, les craintes manifestées au sujet de cette loi ou de la Politique n° 16 ne se sont pas concrétisées, bien au contraire. Et s'il reste de multiples progrès à faire, à l'UQAM comme ailleurs au Québec, dans la lutte contre le sexisme et les violences à caractère sexuel, on peut estimer que la loi et la nouvelle politique ont permis de faire des progrès significatifs.

Ce sont d'autres débats, d'autres revendications, désormais, qui nous agitent, nous divisent et sont médiatisés. Peut-être serait-il sage de retenir la leçon du dossier de la Politique n° 16. Les revendications des militantes féministes, appuyées sur des recherches scientifiques, ont fait avancer la lutte contre le sexisme et, ce faisant, ont fait progresser la société québécoise. Je souhaite qu'en ce qui concerne la lutte contre le racisme, nous puissions arriver à de semblables gains. Ce serait dans l'esprit du SPUQ comme dans celui de l'UQAM.

D'autres politiques, aussi, ont été révisées au cours des trois dernières années et, pour deux d'entre elles, il y eut des négociations difficiles avec la Direction. Je veux parler de la Politique n° 10 sur la recherche et de la Politique n° 42 sur le harcèlement. Dans le premier cas, il y a eu de nettes améliorations, après des mois de tergiversations. Pour la Politique n° 42, nous continuons à souhaiter qu'on détache le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement, le BIPH, du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, pour le rattacher directement au Conseil d'administration. De même, nous souhaitons qu'on sépare nettement le travail de médiation de celui d'intervention. Dans les deux cas, on nous a opposé une fin de non-recevoir, mais nous allons revenir à la charge.

Je glisse sur les autres politiques, ainsi que sur le travail des instances uqamiennes et le problème des rapports entre la Commission des études et le Conseil d'administration; d'une part, vous avez lu ou pourrez lire un texte très solide et très clair sur le sujet dans le dernier *SPUQ-Info*, signé par l'ensemble de nos représentants à la Commission des études; d'autre part, nous allons écouter dans quelques instants les rapports de ces différentes instances. Je vais simplement signaler que la direction tend à donner de plus en plus d'importance au CA, ceci à partir d'une conception juridique et verticale de l'autorité qui fait du CA un organe mandaté par le gouvernement et n'ayant pas de compte à rendre à la communauté uqamienne. Ceci nous éloigne sensiblement de la cogestion collégiale, au fondement de l'UQAM comme de l'UQ, et de l'idée d'une université enracinée dans son milieu.

Ces dossiers « uqamiens » des politiques et des instances me conduisent insensiblement des enjeux internes au corps professoral à ceux plus politiques, des relations avec les autres groupes de l'UQAM, puis à ceux externes à l'UQAM. Dans nos relations avec les associations étudiantes, comme avec les autres syndicats, nous avons poursuivi la tradition du SPUQ, qui est de signaler avec clarté et franchise les points de conflit, parfois irrémédiables, tout en essayant de voir si, sur d'autres dossiers, il ne serait pas possible de mener des combats ensemble. Ainsi, nous avons tout à la fois signalé notre irréductible opposition à la désignation des chargé.e.s de cours comme professeur.e.s-enseignant.e.s, pour des raisons longuement détaillées dans le *SPUQ-Info*, tout en prenant des positions communes à de multiples reprises, que ce soit sur le financement des universités, le développement de la formation à distance et le e-campus ou la défense des prérogatives de la Commission des études.

Nous avons aussi maintenu notre forte solidarité avec le SEUQAM, entre autres grâce à notre appui lors de leur grève à l'automne 2019. Cette grève fut d'ailleurs la seule grève majeure des dernières années à l'UQAM. Il y a bien eu une grève étudiante, pour la rémunération des stages, à l'hiver 2019, avec quelques moments de tension, mais elle fut essentiellement limitée aux facultés d'éducation et de sciences humaines. Peut-être est-il utile de le souligner, pour déconstruire un peu certains mythes durables : il n'y a pas eu de grande grève étudiante à l'UQAM dans les six dernières années. Il n'y a pas eu non plus de conflit structurel majeur entre le corps professoral et les associations étudiantes. En fait, nous continuons de partager avec les associations étudiantes comme avec le SCCUQ et le SEUQAM, des conceptions semblables d'une université socialement engagée, attentive aux inégalités, basée sur la cogestion collégiale et opposée à la marchandisation du savoir. Cela paraît aller de soi, mais c'est pourtant une convergence unique au sein des universités québécoises. Une convergence précieuse aussi, dont nous pouvons être fiers.

Il y a donc plutôt eu, du côté des étudiant.e.s, des conflits locaux, très spécifiques, d'ordre pédagogique essentiellement (mais pas toujours plus faciles, pour autant, pour les professeur.e.s impliqué.e.s). On note ainsi une plus grande récurrence des conflits au moment des ententes d'évaluation. C'est d'ailleurs pourquoi nous allons organiser un atelier sur les ententes d'évaluation, à l'automne prochain, ceci dans le cadre de nos ateliers-discussion du midi sur les lieux de conflit pédagogique et la gestion de crise. Et de même, bien avant l'automne, nous allons avoir d'autres ateliers, dont un, le 10 mai prochain, animé par nos collègues du Département de communication sociale et publique, sur leur expérience de gestion d'une crise médiatique délicate, et un autre le 21 mai, sur les façons d'aborder des sujets sensibles en classe. Nous vous enverrons des rappels à ce sujet, mais je vous invite dès maintenant à réserver vos diners du 10 et du 21 mai pour ces ateliers.

Cette question évoque inévitablement un des grands dossiers universitaires de l'année 2020-2021, avec la pandémie évidemment, celui de la liberté académique, dossier qui fut moins uqamien que transuniversitaire. Nous estimons toujours que la protection de la liberté académique établie dans notre convention est la plus solide de celles qui existent actuellement dans les conventions collectives au Québec. Mais nous n'en restons pas là, et continuons et continuerons nos analyses sur le sujet, entre autres dans le cadre des travaux de la FQPPU ou des activités du Comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique, créé par la ministre de l'Éducation supérieure, comité qui compte un de nos collègues parmi ses membres, Yves Gingras, du Département d'histoire.

Il y a bien d'autres dossiers, bien d'autres enjeux que nous avons défendus et que nous défendons avec la FQPPU ou avec la CSN (que ce soit à la Fédération des professionnelles, ou au Conseil central du Montréal métropolitain). Je ne les

énumérerai pas ici, mais il est important de rappeler que la participation à la FQPPU et la CSN sont cruciales, pour le SPUQ. Elles nous donnent toutes deux une capacité d'intervention sur le plan national, en plus de nous procurer des informations souvent précieuses. Je me demande cependant si cet aspect de notre travail syndical ne devrait pas être mieux connu, si nous ne devrions pas en faire davantage état.

Toujours est-il que nous avons pu compter sur la FP-CSN et la FQPPU, tout au long de la pandémie, pour transmettre nos préoccupations et nos demandes auprès du gouvernement. Et de même, avant la pandémie et depuis et inévitablement après, aussi, au sujet de la formation à distance.

Je vais boucler mon bilan avec ces deux éléments fortement intégrés, en ayant le regard tourné vers le futur et les décisions à prendre.

Nous venons de traverser une année catastrophique, à tant de niveaux, des plus personnels aux plus collectifs. Ce n'est pas à moi, ici, d'en faire le bilan, mais il faut prendre la mesure, tout de même, de tout ce que nous avons vécu, des proches touchés, malades ou disparus; des proches qui ont perdu leur emploi; de la solitude et de la détresse, autour de nous et au plus profond de nous. Et souligner qu'au travers de tout cela, nous avons continué à travailler, alors même que notre travail a été profondément bouleversé. L'enseignement universitaire a été jugé essentiel par le gouvernement et donc n'a jamais été interrompu, malgré les contraintes posées par la pandémie, malgré les problèmes en recherche, malgré les difficultés concrètes parfois très lourdes des un.e.s et des autres, en particulier, mais non exclusivement, pour les professeur.e.s parents et proches aidants. Or, qu'avons-nous obtenu, pour affronter ces difficultés? Rien, ou presque rien : 300 \$, en tout et pour tout. Rien, parce que la formation à distance n'est pas balisée dans la convention.

Je n'en dirai pas plus sur la pandémie et ses effets. Henriette et Geneviève vont en faire état. Je vais plutôt me concentrer sur la formation à distance et le développement des campus régionaux. Il y a un an, seul.e.s quelques rares collègues avaient expérimenté l'enseignement à distance. Les termes de synchrone, asynchrone, bimodal ou comodal n'avaient pour la plupart d'entre nous rien à voir a priori avec notre travail. Depuis un an, ils sont entrés dans notre vie quotidienne. Qu'advient-il, après la pandémie? Tout indique que le ministère de l'Enseignement supérieur voudra pérenniser ce saut collectif dans l'enseignement à distance. Le SPUQ devra donc être vigilant, mais il ne faut pas attendre, passivement. Nous devons au contraire réfléchir activement à la part qu'on souhaite donner, dans nos programmes, dans notre propre tâche d'enseignement, à la formation à distance. Et ceci ne peut pas être l'objet de milliers de décisions individuelles. On ne peut laisser à chaque individu, prof, chargé.e de cours ou étudiant.e, le soin de choisir les modalités d'enseignement souhaitées, pour tel ou tel cours. On ne peut pas, non plus, conserver l'absence de balises à ce sujet dans la convention collective. Nous devons donc organiser des discussions à ce sujet, au cours des prochains mois. Je vous lance cependant dès maintenant la question : faudrait-il plafonner le nombre de cours offerts à distance, dans les programmes de l'UQAM. Si oui, à quel pourcentage? 10, 20, 25 %? Cela paraît peut-être peu, lancé comme cela, mais plus ce pourcentage sera élevé, plus grandes seront l'éventuelle contrainte de devoir enseigner à distance, qu'on le souhaite ou non. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les cours offerts dans les campus régionaux comptent désormais pour près de 10 % des cours de 1<sup>er</sup> cycle. Si on ajoute ce pourcentage à celui des cours à distance, on arrive rapidement à un cours sur quatre, soit un cours par année, en moyenne, pour chacun d'entre nous, qu'on le veuille ou non.

Voilà donc une des questions qui surgit, après une année complète d'enseignement à distance, question qui oriente aussi bien les prochaines négos que le développement de l'UQAM dans les prochaines années : dans quelle

mesure, quelle proportion l'UQAM va-t-elle continuer à donner des cours, en présence, sur le campus du centre-ville? Aux yeux du Comité exécutif, pour des raisons multiples, pédagogiques, politiques et urbanistiques, cette mesure devrait être la plus élevée possible. L'UQAM a été, est et devrait continuer d'être une université montréalaise, enracinée dans le Quartier latin, un lieu crucial de vie intellectuelle et démocratique.

Un mot en terminant pour remercier mes collègues de l'exécutif, pour leur remarquable et inlassable et généreux travail, leur sens de la camaraderie et du travail d'équipe, pour remercier tous les collègues du Conseil exécutif et des multiples instances du SPUQ, et tous ceux, toutes celles qui se dévouent pour les services à la collectivité : les directions de départements, directions de programme, vice-doyen.e.s, etc. Et enfin, vous remercier tous, autant que vous êtes, pour votre confiance. Être président du SPUQ a été un très grand honneur, venant avec pas mal de travail, certes, mais beaucoup de plaisir aussi.

## Annexe 2 – **Hommage à Michèle Nevert** Par Francis Dupuis-Déri

Chaque collègue apporte évidemment quelque chose d'important à l'UQAM, en termes d'enseignement, de recherche, de services aux collectivités, y compris au syndicat. Mais la grande roue tourne et emporte à chaque cycle des collègues à la retraite.

C'est le tour de notre collègue et camarade Michèle Nevert. Elle a été — entre autres tâches et fonctions — directrice du Département d'études littéraires, puis présidente du SPUQ de 2007 à 2018 et enfin conseillère spéciale du Comité exécutif, toujours avec conviction, sans compter ses heures et parfois tard dans la nuit... et tôt le lundi matin.

Parmi ses traits de caractère, Michèle n'apprécie pas les honneurs. Pas de chance : elle se targue aussi d'être libertaire (à moi, à tout le moins). Elle devra donc me pardonner de prendre la liberté de lui faire honneur, même si cela la rend mal à l'aise. Comme quoi la dialectique a encore sa place dans le syndicalisme de combat !

Rassurez-vous : par respect pour elle et solidarité pour vous, je serai bref.

On pourrait se demander si son expertise croisée de l'humour absurde du grand Raymond Devos d'une part, et de la folie de l'autre, l'a aidé à piloter la destinée du SPUQ. Elle y a assurément mené son lot de combats en gardant son sens de l'humour, face à l'absurdité des institutions et la folie du développement immobilier...

C'est surtout lors de la fameuse grève de 2009 que je l'ai connue, puis en siégeant pendant des années au Conseil exécutif, comme représentant de ma Faculté. Il faut une grande force, un réel optimisme et un sens de l'écoute exceptionnel pour être à la tête d'un syndicat de plus de 1000 collègues qui incarnent une si grande diversité d'expertises, d'idées et de valeurs, et qui ne se gênent pas pour les exprimer. Cette tâche colossale dépasse de loin, évidemment, les 35 heures de travail que nous compte l'employeur. Tout le monde travaille fort ici, mais la présidence implique un poids psychologique et physique impressionnant. Et surtout un véritable dévouement à la communauté.

Pour Michèle, cette communauté, c'est évidemment le SPUQ. Mais dans l'UQAM, c'est aussi les autres syndicats et les associations étudiantes, avec qui elle a toujours tenté de se montrer solidaire et d'entretenir des alliances. À l'extérieur de l'UQAM, c'est aussi la CSN et d'autres causes sociales et politiques pour lesquelles elle s'est engagée.

Je n'en dirai pas plus, sinon ceci : Michèle sait mieux que quiconque qu'un syndicat est une force collective qui transcende le rôle des individus, y compris la présidence. Mais je sais, pour ma part, l'importance qu'a eue sa présidence pour l'UQAM, et pour nous. C'est tout un facteur d'impact ! C'est à elle, à qui plusieurs d'entre nous doivent leur poste et c'est encore à elle, à qui nous devons d'avoir protégé nos conditions de travail, souvent malgré l'adversité de toutes parts, l'absurdité et la folie de notre monde, et l'antisindicalisme qui marque notre époque plus que celle de qui nous a fondés.

**Annexe 3 – Hommage à Michel Leclerc  
Par Marie-Cécile Guillot**

**Très cher Michel,**

Ça y est ! c'est déjà la fin ... ou plutôt le début, tu vas dire.

Mais pour moi, pour les membres du Comité exécutif, pour les membres du Conseil exécutif, pour les membres du Conseil syndical, pour les membres de l'Assemblée générale, on va dire que c'est la fin.

La fin d'une belle collaboration, d'une belle complicité.

Tu travaillais dans l'ombre et peut-être que personne ne sait vraiment ce que tu fais ou ce que ce que tu faisais... mais on peut dire que tu aides à faire tourner le syndicat.

Je vais prendre cinq exemples de tâches que tu accomplissais.

**Un** : de par ton implication dans le budget : c'est pas une mince affaire... tu es le bras droit du trésorier... peut-être même le bras gauche... tu prépares tous les documents, tu fais les calculs, les états financiers pour les comptables, et tu émetts tous les chèques... ah! Les chèques... les fameux chèques de la grève de 2009 ! Combien a-t-on pu en émettre ? et en distribuer...

La grève de 2009 ?! les plus jeunes n'étaient pas là, mais aujourd'hui ils sont là grâce à cette grève... plus de 7 semaines dans la rue.

Le Comité exécutif était au cœur de l'organisation de cette grève et toi... tu étais là également : organisation des manifestations, communication avec les membres, gestion du quotidien... MERCI Michel.

**Deux** : de par ton implication dans le *SPUQ-Info*... le journal du syndicat. Souvent, on décide d'une date de publication, et évidemment tous les articles arrivent à la dernière minute... et faut qu'on pédale, faut que TU pédales pour monter le journal... et qu'il soit parfait, à ton goût...

MERCI Michel

**Trois** : de par ton accueil quand les profs ou les maitres de langue cognent à la porte du SPUQ. Quand on rentre dans le local du syndicat, quand on appelle, tu as toujours eu une oreille attentive.

MERCI Michel

**Quatre** : de par ton implication quand il y a des négos : tu montes tous les documents en vue de la préparation des négos, tu les organises, tu fais les calculs, les simulations, bref, tu fais tout le travail de préparation en amont.

MERCI Michel

**Cinq** : ah le cinq ! ah... une des tâches que tous les membres du SPUQ apprécient... de par ton implication dans l'organisation du party de Noël du SPUQ ! le fameux party de Noël... j'en ai organisé plus d'une dizaine avec toi. Quel plaisir nous avons eu... et quel stress aussi : car là encore, tout devait être parfait. Et à chaque fois, tout était parfait.

MERCI Michel

Ce ne sont là que quelques tâches que j'ai voulu mettre en exergue... tu en as accompli mille et une autres ... et je vais en ajouter une ... très importante... tu as été un conseiller pour nous, membres de l'exécutif, tu nous donnais des pistes de réflexion, des pistes de solution... il y avait toujours un membre de l'exécutif qui venait demander ton avis... vu ta grande expérience au syndicat. Et ça, ça va nous manquer.

Enfin, sur une note un peu plus personnelle : Michel, j'ai adoré travailler avec toi (pour celles et ceux qui ne le savent pas, j'ai été 6 ans secrétaire générale); j'ai beaucoup appris avec toi et je sais que nous avons formé une bonne équipe.

Au nom de tous les membres du SPUQ, après 34 ans de service, je te dis MERCI et je te souhaite une excellente retraite et beaucoup de bonheur.

À bientôt Michel

mcg